

1 Déclaration de conformité UE / Déclaration de conformité britannique

Cette déclaration atteste que l'appareil est conforme aux spécifications normalisées pour les appareils et accessoires électriques.

Seul le fabricant assume la responsabilité d'établir cette déclaration de conformité.

1.1 Validité du produit

Cette déclaration est valable pour les produits ou versions de produits suivants :

- **855 Robotic Titrosampler**

Sample Processor compact avec titreur intégré pour l'automatisation du traitement par lots de grandes séries d'échantillons dans les laboratoires d'analyses par moyen du titrage, du dosage et des méthodes de mesure.

1.2 Directives et règlements

1.2.1 Directives UE

L'objet de la déclaration, décrit ci-dessus, est conforme aux législations harmonisées en vigueur dans l'Union européenne :



- **2014/35/UE – Directive basse tension, DBT**

Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension ; Journal officiel de l'UE L96, 29.3.2014, pages 357-374

- **2014/30/UE – Directive compatibilité électromagnétique, CEM**

Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique ; Journal officiel de l'UE L96, 29.3.2014, pages 79-106

- **2011/65/UE – Directive relative à certaines substances dangereuses, RoHS**
Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L174, 1.7.2011, pages 88-110
- **2015/863/UE – Modification de l'annexe II de la directive RoHS**
Directive déléguée (UE) 2015/863 de la Commission du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations ; Journal officiel de l'UE L137, 4.6.2015, pages 10-12
- **2012/19/UE – Élimination et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, DEEE**
Directive 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L197, 24.7.2012, pages 38-71

1.2.2 Règlements britanniques

L'objet de la déclaration, décrit ci-dessus, est conforme aux exigences légales en vigueur au Royaume-Uni :



- S.I. 2016/1101 – Règlement relatif à la sécurité des équipements électriques, 2016
- S.I. 2016/1091 – Règlement relatif à la compatibilité électromagnétique, 2016
- S.I. 2012/3032 – Règlement relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, 2012

1.3 Spécifications de sécurité

Cet appareil est conforme aux exigences de sécurité suivantes :

Conception et essai de type

- **EN 61010-1: 2019**
Prescriptions de sécurité pour les appareils électriques de mesure, de contrôle, de régulation et de laboratoire
- **EN 61010-2-081: 2020**
Exigences particulières pour les appareils de laboratoire, automatiques et semi-automatiques, destinés à l'analyse et autres usages
- **EN 60529: 2013 – Degré de protection IP20**
Types de protection fournie par le boîtier (code IP)
- **ISO 12100: 2010**
Principes généraux de conception - Appréciation du risque et réduction du risque

- ## Protection contre les chocs électriques - Aspects communs aux installations et aux matériels

*Essai en produc-
tion*

Chaque appareil doit être contrôlé individuellement en production selon un protocole conforme à la norme EN/CEI 61010-1 annexe F : Contrôle du raccordement du conducteur de terre et de l'isolation par rapport aux circuits d'alimentation secteur.

1.4 Compatibilité électromagnétique (CEM)

Conception et essai de type

- **EN 61326-1: 2013**
Exigences CEM générales concernant les appareils de mesure, de contrôle, de régulation et de laboratoire

1.4.1 Rayonnement parasite

Normes respec-
tées

- EN 55011 / CISPR 11: 2020
- EN 61000-3-2: 2019

1.4.2 Résistance aux parasites

Normes respec-
tées

- EN 61000-4-2: 2009
- EN 61000-4-3: 2010
- EN 61000-4-4: 2012
- EN 61000-4-5: 2017
- EN 61000-4-6: 2014
- EN 61000-4-8: 2010
- EN 61000-4-11: 2020
- EN 61000-4-14: 2009
- EN 61000-4-28: 2009

1.5 Fabricant

Metrohm AG, Ionenstrasse, CH-9100 Herisau/Suisse

Metrohm AG est titulaire du certificat ISO 9001:2015 délivré par SQS s'appliquant aux systèmes de gestion de la qualité pour les domaines d'application suivants : développement, production, commercialisation et service après vente d'appareils et d'accessoires de titrage, chromatographie ionique, spectroscopie et électrochimie, y compris les solutions logicielles.

Herisau, le 8 janvier 2024

P. Hunzler

Patrick Hunziker
Vice-président,
Directeur du développement

Dr. H. Lohar

Dr Miriam Saba
Vice-président,
Directrice de la gestion qualité et
des affaires réglementaires

2 Autorisations et certificats

2.1 Autorisation de l'ESTI, inspection fédérale des installations à courant fort



Cet appareil est conforme à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT ; RS 734.26) ainsi que la loi sur la sécurité des produits (LSPro ; RS 930.11). L'étiquette atteste du contrôle par l'ESTI, organisme de certification national indépendant accrédité selon ISO/CEI 17065.

Le produit est spécifié par l'ESTI dans le répertoire des autorisations.

2.2 Certificat CEI



Cet appareil a été testé selon les normes CEI et certifié selon la méthode OC (CB Scheme) IECEE. Les essais incluent également les écarts nationaux pour l'Europe, les États-Unis et le Canada de sorte que l'appareil est également conforme aux normes correspondantes EN 61010-1, UL 61010-1 et CSA-C22.2 n° 61010-1.

Le certificat CB est accessible chez Eurofins Electric & Electronic Product Testing AG dans le répertoire des produits certifiés.